



mise a pied conservatoire avant sanction

Par **nini03**, le **24/09/2012** à **12:37**

bonjour,

je suis nouvelle sur le forum et cherche des conseils. je vous explique mon cas.

j'ai été embauchée en cdi en mars 2011 dans l'entreprise en temps que secrétaire, depuis le début de l'année 2012, je suis sous pression de mon employeur, je soupçonne qu'il veuille me faire démissionner.

en mai, la direction m'a reproché tout un tas de faits dont je n'étais pas totalement responsable, je me retrouve convoqué et m'y présente seule, je n'ai pas réussi a me défendre correctement (erreur de ma part de ne pas m'être fait assistée), et la sanction est tombée : 3 jours de mis a pied disciplinaire. aujourd'hui la situation c'est dégradée, je suis en arrêt maladie pour dépression et ce matin je reçois une LRAR me notifiant ma mise a pied conservatoire et un entretien le lundi 1 octobre où la sanction peut aller jusqu'au licenciement, or je n'arrive pas a savoir les faits qui me sont reprochés.

peuvent ils me reprocher mon arrêt? peuvent ils à nouveau me reprocher les faits du mois de mai? que me conseillé vous?

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **16:02**

Bonjour,

Si l'employeur vous reprochait votre arrêt-maladie, cela serait discriminatoire et il ne peut invoquer que des faits fautifs remontant ou dont il a eu connaissance depuis moins de 2 mois, sachant que s'il y a eu réitération des mêmes fautes, il peut s'en servir...

Je vous conseillerais cette fois de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...